| **Archives publiques de l’Ontario** |  |
| --- | --- |
| Guide de recherche 219  Recherche de règlements de l’Ontario  (de 1867 à nos jours)  Dernière mise à jour : Juillet 2021 | |

Photograph is: Queen’s Park, the Provincial Legislature, F 1075-13, H-861, M.O. Hammonf fonds


Partie réservée à la Reine, Assemblée législative provinciale

F 1075-13, H-861

M.O. Hammond Fonds

[Dans le présent guide 2](#_Toc105057341)

[Qu’est-ce qu’un règlement? 2](#_Toc105057342)

[Où puis-je trouver ces documents? 3](#_Toc105057343)

[Que dois-je faire pour commencer? 3](#_Toc105057344)

[Les documents 3](#_Toc105057345)

[1. Règlements, de 2000 à aujourd’hui 3](#_Toc105057346)

[2. Règlements, de 1944 à 2000 3](#_Toc105057347)

[2.1 Règlements dans *La Gazette de l’Ontario* 4](#_Toc105057348)

[2.2 Règlements refondus, de 1950 à 1990 5](#_Toc105057349)

[2.3 Codifications administratives et règlements papier 6](#_Toc105057350)

[3. Règlements, de 1867 à 1943 6](#_Toc105057351)

[4. Code du bâtiment de l’Ontario 6](#_Toc105057352)

[Y a-t-il des documents connexes? 7](#_Toc105057353)

[Pour nous joindre 7](#_Toc105057354)

# 

# Dans le présent guide

Le présent guide contient des renseignements sur la marche à suivre pour trouver des règlements de l’Ontario, y compris le Code du bâtiment de l’Ontario.

## Qu’est-ce qu’un règlement?

Un **règlement** est une règle adoptée par le gouvernement en vertu d’une loi (votée par l’Assemblée législative et signée par le lieutenant-gouverneur, également appelée acte). Il fournit les règles et les procédures pour faire en sorte que la mise en œuvre, l’interprétation, l’application ou l’administration d’une loi se fasse dans l’intention prévue. Les règlements sont élaborés par le ministère responsable de l’administration des lois en question et sont adoptés par décret.

Les règles adoptées en vertu de la *Loi sur la sécurité professionnelle et l’assurance contre les accidents du travail* sont des exemples de règlements. La Loi établit le cadre législatif permettant de promouvoir la sécurité en milieu de travail, de faciliter le retour au travail des travailleurs qui subissent une lésion corporelle à leur lieu de travail ou qui souffrent d’une maladie professionnelle, et d’indemniser les travailleurs ainsi que les survivants des travailleurs décédés. Les règlements regroupent les règles et les procédures que doivent suivre le gouvernement et ses organismes, les employeurs, les travailleurs et les survivants afin d’atteindre ces objectifs.

# Où puis-je trouver ces documents?

Les règlements sont accessibles en ligne (pour certaines années) et en format papier. Pour de plus amples renseignements, consultez [la section « Les documents »](file:///\\Linguistiques.ca\Documents\En%20Cours\Government%20of%20Ontario%20-%20Translation%20services\GOTRA1244094\Les#_The_Records) ci-dessous.

Les règlements en format papier pourraient également être accessibles dans certaines bibliothèques de l’Ontario. Pour les consulter dans notre salle de lecture, vous devez les demander à l’avance. Nous pouvons vous fournir des copies à distance, si vous disposez de renseignements suffisants pour trouver les documents.

# Que dois-je faire pour commencer?

Pour trouver un règlement, vous devez connaître le numéro ou l’année de celui-ci, ainsi que le nom de la loi correspondante. Pour de plus amples renseignements, consultez [la section « Les documents »](file:///\\Linguistiques.ca\Documents\En%20Cours\Government%20of%20Ontario%20-%20Translation%20services\GOTRA1244094\Les#_The_Records) ci-dessous.

# Les documents

Les règlements sont publiés dans *La Gazette de l’Ontario*, le journal officiel du gouvernement provincial. Depuis 2000, ils figurent également sur Lois-en-ligne, le site Web des lois et des règlements de l’Ontario.

## Règlements, de 2000 à aujourd’hui

Vous trouverez les règlements et les lois de l’Ontario datant de 2000 à aujourd’hui sur le site Web Lois-en-ligne, [https://www.ontario.ca/fr/lois.](http://www.ontario.ca/fr/lois) Sur ce site figurent également des lois qui étaient en vigueur au cours d’une période donnée (versions historiques de règlements et de lois, de 2004 à aujourd’hui). Pour trouver des règlements sur Lois-en-ligne, entrez le nom de la loi associée.

## Règlements, de 1944 à 2000

Les règlements datant de 1944 à 2000 sont offerts dans les versions suivantes :

* Version originale, trouvée dans *La Gazette de l’Ontario*;
* Règlements refondus de l’Ontario (codifications périodiques de règlements);
* Codifications administratives officieuses (copies papier de certaines lois, accompagnées des règlements associés) et les copies indépendantes papier des règlements.

Consultez la [section 4](#_Ontario_Building_Code) ci-dessous pour obtenir des renseignements sur le Code du bâtiment de l’Ontario, un règlement créé en vertu de la Loi sur le code du bâtiment de l’Ontario.

### Règlements dans *La Gazette de l’Ontario*

Utilisation des index : Pour trouver les règlements datant entre 1944 et 1999, vous devez d’abord obtenir le numéro et l’année de celui-ci en utilisant les index qui se trouvent soit dans *La Gazette de l’Ontario*, soit dans les lois publiées. Chaque article de l’index indique :

* le titre de la loi;
* tous les règlements pris en application de cette loi ainsi que leur numéro respectif;
* les versions antérieures du règlement ou les modifications apportées au cours d’une période donnée;
* la date de l’édition de *La Gazette de l’Ontario* dans laquelle vous pouvez trouver le règlement en vigueur.

Chaque index regroupe tous les règlements en vigueur au 31 décembre de l’année en question. Par exemple, l’index des règlements de 1960 énumère tous les règlements *en vigueur* au 31 décembre 1960, ainsi que des versions antérieures de ces règlements ou les modifications qui y ont été apportées entre 1951 et 1960. La deuxième partie de l’index énumère les règlements qui ont expiré ou qui ont été abrogés. Pour retracer un règlement dans le temps, vous devrez parcourir l’index de chaque année pour le trouver dans *La Gazette*.

Le**Tableau 1** ci-dessous indique où trouver les index. Dans le tableau, « R.R.O. » désigne les « Règlements refondus de l’Ontario » (consultez la section 3 ci-dessous).

Depuis 2000, *La Gazette de l’Ontario* est accessible en ligne, à l’adresse [https://www.ontario.ca/fr/recherche/gazette-ontario.](https://www.ontario.ca/fr/recherche/gazette-ontario) Les éditions du journal datant entre 1867 et le 31 mars 2021 sont également offertes en format papier, dans notre salle de lecture et dans certaines bibliothèques de l’Ontario. Pour les consulter dans notre salle de lecture :

* de 1968 à 1982 : utilisez les bobines de microfilm en libre-service MS 7196 à MS 7223 (un index relatif à ces années se trouve sur la bobine MS 7195)
* autres années : demandez l’édition pour l’année dont vous avez besoin, en utilisant le code de référence Gvt Doc Ont Gaz.

Pour consulter les *Lois de l’Ontario* pour les années mentionnées dans le **Tableau 1** :

* en ligne (de 1970 à 1999) : sur le site Web de l’Université York, Osgoode Commons, à l’adresse <https://digitalcommons.osgoode.yorku.ca/ontario_statutes/> (en anglais)
* dans notre salle de lecture : demandez-les en utilisant le code de référence *Govt Doc Statutes SO* [l’année souhaitée]

**Tableau 1 : Index des règlements, de 1944 à 2001**

| **Année** | **Où trouver l’index** |
| --- | --- |
| de 1944 à 1949 (règlements toujours en vigueur en 1950) | *La Gazette de l’Ontario* 1950, vol. janvier-juin, p. 653 |
| 1944 (règlements révoqués ou abrogés avant 1950) | *La Gazette de l’Ontario* 1946, vol. janvier-juin, p. 223 |
| 1945 (règlements révoqués ou abrogés avant 1950) | *La Gazette de l’Ontario* 1946, vol. janvier-juin, p. 241 |
| 1946 (règlements révoqués ou abrogés avant 1950) | *La Gazette de l’Ontario* 1947, vol. janvier-juin, p. 553 |
| 1947 (règlements révoqués ou abrogés avant 1950) | *La Gazette de l’Ontario* 1948, vol. janvier-juin, p. 349 |
| 1948 (règlements révoqués ou abrogés avant 1950) | *La Gazette de l’Ontario* 1949, vol. janvier-juin, p. 299 |
| 1950 | Règlements codifiés de l’Ontario, 1950 |
| Du 1er janvier 1951 au 31 décembre 1960 | *La Gazette de l’Ontario* 1960, vol. juillet-décembre |
| Du R.R.O. 1960 au 31 décembre 1970 | *Lois de l’Ontario* 1970 |
| Du R.R.O. 1970 au 31 décembre 1980 | *Lois de l’Ontario* 1980 |
| Du R.R.O. 1980 au 31 décembre 1990 | *Lois de l’Ontario* 1990 |
| Du R.R.O. 1990 au 31 décembre 2001 | *Lois de l’Ontario* 2001 |

Lorsque vous avez trouvé le règlement dans l’index : Notez :

* le numéro **et** l’année du règlement;
* la date de le numéro de *La Gazette de l’Ontario*, dans laquelle il a été publié;
* le numéro de page (s’il est mentionné).

Utilisez cette information accompagnée du code de référence : *Gvt Doc Ont Gaz*, pour demander la récupération de *La Gazette* dans notre salle de lecture.

Les règlements datant entre 1944 et 2008 sont également accessibles sur Internet Archive, [www.internetarchive.org](http://www.internetarchive.org/) (en anglais). Vous trouverez un lien vers chaque volume sur le site Web de la Grande bibliothèque du Barreau de l’Ontario; rendez-vous à la page Web des guides de recherche de la Grande bibliothèque, <https://greatguides.lsuc.on.ca/> (en anglais) et choisissez le guide sur la législation canadienne.

### Règlements refondus, de 1950 à 1990

Les Règlements refondus étaient des codifications périodiques de tous les règlements en vigueur. Ils ont été publiés en 1950 (sous le nom de *Règlements refondus*), 1960, 1970, 1980 et 1990.

Pour consulter les *Règlements refondus* :

* en ligne : les *Règlements refondus* sont accessibles (en anglais) sur le site Internet Archive, <http://www.archive.org/>;
* dans notre salle de lecture : demandez l’année que vous recherchez et mentionnez le code de référence Gvt Doc RRO [année];
* dans certaines bibliothèques publiques, en format papier.

### Codifications administratives et règlements papier

Pour savoir si nous disposons d’une codification administrative ou d’un règlement en format papier, [cliquez ici pour faire une recherche par nom de loi dans BiBLION, le catalogue en ligne de la bibliothèque des Archives publiques](http://ao.minisisinc.com/scripts/mwimain.dll/144/BIBFREN?DIRECTSEARCH). Pour trouver ce catalogue sur notre site Web, cliquez sur « Accédez à nos collections ». Certaines codifications administratives et certains règlements papier sont également accessibles en ligne.

## Règlements, de 1867 à 1943

Avant 1944, il n’y avait aucune exigence en matière de publication de règlements. Certains règlements ont été publiés dans *La Gazette de l’Ontario*. D’autres ont été communiqués en tant que publications distinctes, ou dans le cadre de la codification administrative d’une loi.

*La Gazette de l’Ontario* pour ces années est offerte en format papier seulement, dans notre salle de lecture et dans certaines bibliothèques de l’Ontario. Pour la consulter dans notre salle de lecture, demandez l’année dont vous avez besoin, avec le code de référence : *Gvt Doc Ont Gaz*. Pour de plus amples renseignements sur la recherche de codifications administratives et de règlements en format papier, consultez la section 2.3 ci-dessus.

## Code du bâtiment de l’Ontario

Le Code du bâtiment de l’Ontario est un règlement pris en application de la *Loi sur le code du bâtiment* de l’Ontario. Il a été publié pour la première fois en 1975. Avant 1975, certaines municipalités publiaient des normes ou des règlements liés à la construction de bâtiments, mais nous ne les avons pas.

De nouveaux règlements modifiant le Code ont été publiés en 1983, 1986, 1990, 1997, 2006 et 2012. Les numéros des règlements jusqu’en 2006 se trouvent dans ce tableau : <https://collections.ola.org/mon/17000/274551.pdf> (en anglais).

Le site Web officiel du Code du bâtiment de l’Ontario, [https://www.ontario.ca/fr/page/code-du-batiment-de-lontario,](https://www.ontario.ca/fr/page/code-du-batiment-de-lontario)présente les plus récentes mises à jour de la Loi et du Code.

Le Code actuel, adopté en 2012, et les anciennes versions (abrogées) de 1997 et 2006 se trouvent sur Lois-en-ligne, à l’adresse <https://www.ontario.ca/fr/lois>.

Les versions subséquentes des codes se trouvent sur le site Internet Archive (en anglais).

* 1975 : <https://archive.org/details/v2ontarioregulat1975onta/page/1788/mode/2up>
* 1983 : <https://archive.org/details/v3ontarioregulat1983ontauoft/page/n7/mode/2up>
* 1986 : <https://archive.org/details/v3ontarioregulat1986ontauoft/page/1272/mode/2up>

Des exemplaires du Code, ainsi que des codifications administratives qui touchent la *Loi sur le code du bâtiment* de l’Ontario, sont offerts en format papier dans notre salle de lecture et dans certaines bibliothèques de l’Ontario. Pour de plus amples renseignements sur les documents détenus par les Archives publiques, [cliquez ici pour faire une recherche dans BiBLION, le catalogue en ligne de notre bibliothèque](http://ao.minisisinc.com/scripts/mwimain.dll/144/BIBFREN?DIRECTSEARCH).

# Y a-t-il des documents connexes?

Pour obtenir de l’information sur la recherche de projets de loi, de lois et de documents connexes, [consultez le Guide de recherche 207](http://www.archives.gov.on.ca/fr/access/documents/research_guide_207_bills_and_statutesf.pdf). Vous trouverez ce guide et d’autres guides de recherche à la page « Guides et outils de recherche » de notre site Web, sous la rubrique « Accédez à nos collections ».

# Pour nous joindre

# 

Même si nous ne pouvons pas faire les recherches pour vous, notre personnel de référence est prêt à vous aider. Vous pouvez nous appeler ou nous envoyer vos demandes par la poste ou par courriel. Mieux encore, vous pouvez consulter les Archives publiques de l’Ontario.

**Téléphone : 416 327-1600 Sans frais (Ontario) : 1 800 668-9933**

**Courriel :** [Cliquez ici pour envoyer un courriel aux Archives publiques de l’Ontario](mailto:reference@ontario.ca). L’adresse électronique est la suivante : [reference@ontario.ca](mailto:reference@ontario.ca)

**Adresse : Archives publiques de l’Ontario, 134, boul. Ian Macdonald, Toronto (Ontario) M7A 2C5**

**Site Web**

Visitez notre site Web pour obtenir des renseignements sur nos collections et nos services, nos expositions en ligne et nos programmes éducatifs, ainsi que des liens vers nos comptes de médias sociaux. [Cliquez ici pour visiter notre site Web](http://www.ontario.ca/archives). Le site Web est [www.ontario.ca/archives](http://www.ontario.ca/archives).

**Guides des services à la clientèle et guides de recherche**

Nos guides contiennent des renseignements sur nos services, les chercheurs indépendants disponibles pour effectuer des recherches pour vous, et certains des documents les plus populaires. [Cliquez ici pour consulter nos guides](http://www.archives.gov.on.ca/fr/access/research_guides.aspx). Pour trouver les « Guides et outils de recherche » sur notre site Web, cliquez sur « Accédez à nos collections ».

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

© Imprimeur de la Reine pour l’Ontario, 2021

La version HTML de ce document, qui se trouve sur le site Web des Archives publiques de l’Ontario, contient des hyperliens.  La date de la dernière mise à jour est indiquée au début de ce guide.  Les lecteurs devront dans la mesure du possible vérifier l’information avant de s’en servir.